

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 mars 2022

Présentation du nouvel employé communal à l'équipe du Conseil Municipal.

Début de la séance à 21h15

Approbation du Conseil Municipal du 21 Janvier 2022

Secrétaire de séance : **Mme Valérie MONTEIL**

Voirie

1. Fauchage débroussaillage

Suite à la réunion de la commission voirie il a été décidé que :

- Le fauchage sera effectué une seule fois sur toutes les routes de la commune au printemps.
- Le débroussaillage se fera à l'automne chaque année sur une zone définie sachant que la commune sera partagée en 3 zones. Ce travail concernera l'ensemble des routes et chemins nécessitant le passage sur le secteur concerné.

Zone 1 en 2022: Mortessagne, Sembadel, Le Favet, Auffour, Le Genne, Le Bouchage, le bourg, (limite = ancienne départementale)

Zone 2 en 2023 Sassac, Plagnes, Estables, Vacheresse

Zone 3 en 2024 : La Souchère, Chamborne, Almancette, Almance, Serre

(limite zones 2 et 3= route Plagnes- Sassac)

Proposition d'ajourner cette décision sur le point 1 et de refaire une réunion de commission et peaufiner la réflexion. Pouvoir est donné à la commission voirie.

Pour : 7 Contre : 2 Abstention : 1

2. Gestion des parcelles communales forestières

Maxime et Baptiste « les techniciens forestiers de l'agglomération » ont effectué un travail de qualité sur chaque parcelle :

- définition des zones de plantation et de coupes préalables
- marquage et comptage des arbres à couper
- élaboration d'un document de gestion envoyé pour contrôle à la DDT

-demande d'offre d'achat des bois commercialisables auprès de 2 professionnels :

- Scierie FILAIRE
- Scierie LIVRABOIS

-Travaux prévus sur 2022 : les coupes

-travaux prévus sur 2023 : les reboisements

Attente de réponse à ce jour de la DDT, qui a reçu la demande il y a 1 Mois.

Relance prévue courant Mars.

Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de télécommunications

Le syndicat départemental d'énergies de la Haute Loire informe les maires qu'un versement par les opérateurs de télécommunication est exigible par les communes.

Félines comme beaucoup de communes, n'en avait pas connaissance.

Le syndicat d'énergies de la Haute Loire se propose de collecter, de contrôler ces redevances à leur nom. Les recettes encaissées seront reversées intégralement au bout d'un certain délai si pas de travaux dans la commune concernée. Il propose en outre de créer un réseau pour cofinancer des travaux sur les réseaux secs.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Gestion du service des eaux et de l'assainissement

Ce service est géré actuellement par deux entités

- La DEA (régie de la CAPEV) pour l'investissement, l'instruction des dossiers d'urbanisme la relève des compteurs et la facturation
- La SGEV pour l'entretien des conduites et compteurs, des stations d'épuration, et la pose des nouveaux compteurs.
- 2 questions :
 - Se relier à 1 seule entité ?
 - Quelle qualité de service ?

Pour un meilleur service aux usagers, et moins de complexité il serait préférable que l'ensemble des services soient regroupés au sein de la DEA.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de demander à la communauté d'agglomération du Puy en Velay de désigner la DEA comme prestataire et délégataire du service-Eau-Assainissement-Eau pluviales.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Chantier Couvent

Hangar stockage au couvent du comité d'animation alimentation électrique

La commission bâtiment valide le devis de M. BAYLOT (EGB) pour un montant de 2 010,59€

Les 2 niveaux (mezzanine et RDC) et extérieur seront alimentés en prises et éclairage.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Situation des travaux présentée par M. Stéphane DARLE

Réception faite avec des réserves. Il reste encore quelques travaux

Règlement intérieur du couvent

Lecture du futur règlement intérieur pour les logements « appartements du couvent. »

Le conseil valide à l'unanimité ce règlement intérieur

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Loyers et charges appartements du couvent

Les prix des loyers seront révisés au premier Janvier de chaque année selon l'indice IRL publié par l'INSEE.

Loyers et provisions sur charges des appartements du couvent

Logements	Surfaces habitables	Surfaces avec annexes	Loyers mensuel	Provisions de charges (15%)	Montants loyers charges comprises
T2 2 ^{ème} étage	49 m ²	49 m ²	240 €	36 €	276 €
T2 2 ^{ème} étage	49 m ²	49 m ²	240 €	36 €	276 €
T3 RDC	92 m ²	99 m ²	420 €	63 €	483 €
T3 2 ^{ème} étage	68 m ²	68 m ²	320 €	48 €	368 €
T4 duplex	86 m ²	91 m ²	440 €	66 €	506 €
T4 duplex	96 m ²	99 m ²	470 €	71 €	541 €
T5 1 ^{er} étage	109 m ²	109 m ²	500 €	75 €	575 €
TOTAL			2630€	395€	

Pour couvrir les charges de chauffage, d'électricité et d'entretien des communs, la commission décide d'appeler pour provision 15% du montant des loyers avec un réajustement après un an de location pour voir les charges consommées durant l'année.

Proposition location de garage : 50€/Mois couvent.

Proposition location abri 25 €/Mois

Parking découvert gratuit.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Ménage du couvent et de la résidence du Bourg

Suite aux devis d'entreprises de nettoyage et au calcul d'une embauche d'un salarié pour le même quota d'heures, il ressort que l'embauche d'un salarié reste la proposition la mieux disante. Par conséquent, la commission privilégie l'embauche d'un salarié pour l'entretien des communs des bâtiments locatifs.

Recherche en cours d'une personne sur la base d'un travail hebdomadaire entre 6 H et 8 H.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Autres bâtiments communaux

Chaudière du presbytère connexion surveillance et maintenance à distance par Internet.

La commission valide le devis de 364,00€TTC présenté par l'entreprise BAYLOT

La chaufferie qui chauffe aujourd'hui la salle des associations et le presbytère sera connectée à internet de façon à être pilotée et diagnostiquée par le réseau internet.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Maison du Bourg

- a. appartement du 2nd étage : réfection peintures
- b. Installation du Pôle Forêt Bois de la CAPEV au Rez-de chaussée : délibération sur le bail proposé par la CAPEV
- c. Fixation de l'indemnité pour occupation du local pour la CAPEV : 350€ comprenant le loyer, la mise à disposition de mobilier et matériel et les différentes charges afférentes.
Un bail de location de 3 ans sera contracté.
Arrivée du Pôle mi-Mars.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Ecole

Suite à l'entretien avec le directeur de l'école, La commission ne souhaite pas donner suite à l'installation de capteurs de CO2

Demande de vérification de la VMC

Carte communale

1^{er} passage du Faunisticien mandaté par le cabinet CESAME. Une bande le long de la voie ferrée serait à ménager pour permettre le passage de mammifères. Le rendu final de l'étude environnementale se fera dans un an suite au passage des 4 saisons.

Ukraine

Actions à mettre en place pour soutenir le peuple Ukrainien.

2 Propositions :

Mettre à disposition un logement pendant 6 mois

Faire un don de 3000€ à L'AMF 43 qui développe une action d'aide en faveur du peuple Ukrainien.

Décision reportée au prochain conseil, pour la mise à disposition d'un logement.

Don de 3000€ accepté par l'intermédiaire de l'AMF43.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Elections présidentielles

Mise en place des permanences du bureau de vote pour chaque scrutin

Présence durant les journées du 10 et 24 avril, sachant que le bureau sera ouvert de 8h à 19h .

Réorganisation des commissions de travail

<u>Urbanisme environnement Voirie</u>	
<u>Communication tourisme Loisirs</u>	<u>Laurent COSTON</u>
<u>Urbanisme économie aménagement cimetière adressage</u>	<u>Delphine MISSIONNIER</u>
<u>Culture Petit patrimoine</u>	<u>Benoit DELABARRE</u>
<u>Distribution Vacheresse</u>	<u>Lionel FOURNERIE</u>

Questions diverses

Extension réseau électrique à la Souchère réparti entre communal et privé : quelle prise en charge ?

La mairie accepte de participer dans le cas d'une activité économique, de prendre en charge 30 % du montant de l'extension électrique sur le domaine public. Cette aide octroyée par la mairie est plafonnée à 3000€ de la participation demandée par le Syndicat des énergies.

CityPoker : Valérie en a la responsabilité, merci de transmettre les informations de type «alerte » pour les publier.

Bulletin Municipal : les coordonnées des nouveaux arrivants seront communiqués à Valérie MONTEIL an fin de leur proposer d'être interviewés dans le cadre de la rubrique « Quid Nouveau à Félines »

Fin du conseil : 0h20.

Le Maire

Philippe MEYZONET